akadem



Des prisonniers de l'armée égyptienne rassemblés sur la plage de Port-Fouad sous la garde des militaires français (© Keystone)

Le déclencheur de la crise, 26 juillet 1956

Nasser nationalise le canal

La décision de nationaliser le canal de Suez est accueillie avec un grand enthousiasme dans le monde arabe, mais est peu appréciée par deux expuissances coloniales – la France et la Grande-Bretagne – qui décident une intervention militaire.

Extraits du discours de Gamal Abdel-Nasser sur la nationalisation du canal (26 juillet 1956)

"La pauvreté n'est pas une honte, mais c'est l'exploitation des peuples qui l'est.

Nous reprendrons tous nos droits, car ces fonds sont les nôtres, et ce canal est la propriété de l'Egypte. (...) Nous construirons le Haut-Barrage et nous obtiendrons tous les droits que nous avons perdus. Nous maintenons nos aspirations et nos désirs. (...)

En quatre ans, nous avons senti que nous sommes devenus plus forts et plus courageux, et comme nous avons pu détrôner le roi le 26 juillet 1952, le même jour nous nationalisons la Compagnie du canal de Suez. Nous réalisons ainsi une partie de nos aspirations et nous commençons la construction d'un pays sain et fort.

Aucune souveraineté n'existera en Egypte à part celle du peuple d'Egypte, un seul peuple qui avance dans la voie de la construction et de l'industrialisation, et un bloc contre tout agresseur et contre les complots des impérialistes. (...) Nous sommes aujourd'hui libres et indépendants.

Aujourd'hui, ce seront les Egyptiens comme vous qui dirigeront la Compagnie du canal, qui prendront consignation de ses différentes installations, et dirigeront la navigation dans le canal, c'est-à-dire dans la terre d'Egypte."

Extraits de la déclaration de Guy Mollet à l'Assemblé Nationale (30 octobre 1956)

Hier, les troupes israéliennes ont franchi la frontière égyptienne. Elles marchent vers le canal de Suez. Placés devant ce fait, comment pouvons-nous l'apprécier ?

Nous connaissons bien le peuple d'Israël. Nous savons son courage et sa résolution, le courage avec lequel, jour après jour, les Israéliens s'attachent à la mise en valeur d'un sol difficile, le courage avec lequel, environnés de populations hostiles, ils maintiennent l'intégrité de leur territoire. Nous savons leur attachement aux droits de l'homme et aux principes fondamentaux de la démocratie, principes dont, plus que personne peut-être, ils savent le prix réel.

 (\ldots)



Nous connaissons aussi, de notre côté, le régime du colonel Nasser. Nous savons qu'il n'hésite pas devant le recours à la force et les violations du droit des gens. Nous n'oublions pas son refus répété de permettre le libre passage des navires israéliens dans le canal de Suez, malgré les injonctions des Nations Unies. Il y a trois mois, sa mainmise sur le canal a témoigné de son mépris des traités, tandis que depuis l'affaire de l'Athos et la capture des chefs du F.L.N., nous avons des preuves nouvelles de son intrusion dans le drame algérien.

(...)

Respectueux de la Charte des Nations Unies, nous avons appuyé la demande américaine de saisir immédiatement le Conseil de sécurité. Celui-ci se prononcera après une étude que j'espère objective et sereine de tous les aspects du problème - je dis bien : de tous les aspects du problème - et non pas seulement des événements des dernières heures.

Fallait-il cependant s'en tenir au seul recours devant le Conseil ? Les lenteurs de sa procédure rendraient cette décision peu sage alors que des répercussions immédiates sont à craindre. Les combats qui se préparent se dérouleront dans la zone même du canal de Suez. C'est la sécurité du passage, la libre circulation dans le canal qui sont maintenant en cause.

(...)

Aussi, le gouvernement français et le gouvernement britannique ont-ils, cet après-midi, à 17 h. 30, adressé un appel solennel au gouvernement d'Israël et au gouvernement d'Egypte, en demandant à l'un et à l'autre d'arrêter immédiatement toutes opérations de guerre sur terre, sur mer et dans les airs et de retirer leurs troupes de part et d'autre de la zone du canal.

Ils ont également demandé au gouvernement égyptien son accord à ce que des forces francobritanniques s'installent, à titre temporaire, dans les positions-clés du canal : Port-Saïd, Ismaïlia et Suez, pour y garantir le libre passage des navires de toutes les nations.

L'Egypte et Israël doivent donner leur réponse dans un délai de douze heures.

Si, à l'expiration de ce délai, ils n'ont pas satisfait à nos demandes ou si l'un d'eux ne l'a pas fait, les forces franco-britanniques assureront la mise en œuvre des dispositions ainsi arrêtées.

(...)

Le gouvernement français et le gouvernement britannique ont tenu pleinement informé le gouvernement des Etats-Unis de leurs préoccupations et de leur décision. J'ai adressé un message personnel au Président Eisenhower pour lui en expliquer le sens et la portée et je veux renouveler mon espoir, celui de toute la France, de le voir appuyer cette initiative franco-britannique de sa haute autorité.

(...)

Nous vivons des heures graves. Laissez-moi vous dire quel réconfort représente pour le gouvernement responsable, pour vous tous aussi, j'en suis sûr, le fait de savoir que, dans l'action, se scelle de nouveau une solidarité franco-britannique chaleureuse et sans fissure.

Sources: La Documentation française, N° 2206, 20 août 1956 Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse.

European Navigator - http://www.ena.lu/mce.cfm